

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 JUIN 2011

Présents : Denis GUITTON, Jocelyne DE TOMASI, Jean-Jacques MONTHULE, Jean-Claude PROVOST, Alain CRESTAUX, Claude BOUTELET, Sylvie PERENNES, Salvador GARCIA, Frédéric MASSON, Alain LEPAPE, Julien MARRE, Henry LESOUT, Thérèse CORBIN, Gérard TOURNEUX, Christelle GAILLARD, Jacques PHILIPPE, Marielle TRETON, Alain BARTHE

Absents représentés : Fabien DELVALLE

Absents excusés : Aline LECLERC, Patrick VERDAVOINE

Jocelyne DE TOMASI est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Denis GUITTON ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

1. CLASSE DE NEIGE – GROUPE SCOLAIRE GEORGES VEUCLIN – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Alain CRESTAUX expose au Conseil Municipal que le groupe scolaire Georges Veuclin propose de renouveler l'organisation d'une classe de neige pour les enfants de CE2 et CM1 lors de l'année scolaire 2011/2012.

Afin de pouvoir inscrire ce dossier auprès du Conseil Général de l'Eure (qui peut participer à hauteur de 90 €/enfant), le conseil municipal doit faire parvenir son accord ainsi que le montant de sa participation avant le 15 juillet 2011.

Il détaille les prestations de la proposition de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Eure (F.O.L.) pour un séjour de 10 jours à Saint Pierre d'Entremont (Savoie) dont le montant s'élève à 767 € par enfant, soit un montant total pour 52 élèves de 39 884€. Le coût du séjour ayant augmenté, les participations de la Commune et des familles seront également plus importantes que l'année précédente.

Jean-Jacques MONTHULE est surpris du montant annoncé et pense que cela représente un coût élevé pour les familles.

Denis GUITTON indique que les autres propositions reçues étaient encore plus onéreuses.

Thérèse CORBIN suggère de minorer le coût pour les familles.

Jacques PHILIPPE fait observer que l'augmentation du coût risque d'engendrer une sélection financière des familles qui ne pourront pas supporter une telle charge.

Jean-Jacques MONTHULE fait remarquer que les familles parents d'élèves concernées, pourraient organiser des actions afin de trouver des financements complémentaires. Cela se voit couramment dans d'autres communes.

Christelle GAILLARD acquiesce cette idée.

Thérèse CORBIN souligne que ces actions représente une certaine forme d'éducation.

Julien MARRE demande s'il pourrait être envisagé de réduire le séjour d'une journée afin d'en réduire le coût.

Alain CRESTAUX répond qu'un séjour inférieur à 10 jours ne peut plus bénéficier de l'aide de 90 € du Conseil Général de l'Eure.

Denis GUITTON préconise de ne pas bloquer ce séjour qui permet aux enfants de découvrir la montagne ; il propose de limiter la participation des familles à hauteur de 220 € et de voir avec l'équipe enseignante les possibilités de trouver des financements complémentaires. La Ville prendra ensuite en charge la part restant à couvrir.

Jean-Claude PROVOST estime que cette proposition n'est pas démesurée.

Denis GUITTON précise que le CCAS pourra être sollicité par les familles rencontrant des difficultés financières et charge les membres de la commission des écoles d'étudier, avec les enseignants et les parents d'élèves, la possibilité d'organiser des actions afin d'articuler le financement de la façon suivante :

- Conseil Général de l'Eure :	90 €
- Ville de Rugles :	400 €
- Participation des Familles :	220 €
- Partenariats divers (coopérative, parents d'élèves, entreprises locales) :	35 €
- Actions scolaires (kermesse, tombola...) :	<u>22 €</u>
TOTAL	767 €

Afin de faciliter le paiement, il sera proposé aux familles de régler en 2, 3 ou 4 fois la somme totale. Un titre de recettes sera émis par l'intermédiaire de la Trésorerie de Rugles.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent l'organisation d'une classe de neige pour les enfants du CE2 et CM1 du groupe scolaire Georges Veuclin pour l'année scolaire 2011/2012, retiennent la proposition de la Fédération des Œuvres Laïques, approuvent le montage financier proposé, sollicitent l'inscription sur un programme subventionné du Conseil Général de l'Eure, disent que la dépense sera inscrite au budget de l'année 2011 (acompte) et 2012 (facture) : soit pour 2011 : c)6042 : + 10 000 € et c)678 : - 10 000 €, autorisent le Maire à émettre les titres de recettes auprès des familles et à signer tout document afférent à ce dossier

2. RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Denis GUITTON expose qu'il conviendrait de poursuivre la restauration des registres d'état civil et propose les restaurations suivantes :

Restauration registre naissance 1853-1856	211.25 € HT, soit 252.66 € TTC
Restauration registre naissance 1857-1860	214.50 € HT, soit 256.54 € TTC
Restauration registre naissance 1861-1864	204.75€ HT, soit 244.88€ TTC
Restauration registre mariages 1865-1868	195.00 € HT, soit 233.22€ TTC
Restauration registre décès 1846-1848	195.00 € HT, soit 233.22€ TTC
Restauration registre décès 1849-1852	243.75 € HT, soit 291.53€ TTC

Le financement de la dépense évaluée à 1 264.25 € HT (1 512.05€ TTC) serait assuré au moyen des ressources suivantes :

Subvention D.R.A.C. 50 % de 1 264.25 €, soit	632.00 €
Fonds propres	632.25 €
TVA	247.80 €

Alain BARTHE demande si la commune possède les registres paroissiaux.

Denis GUITTON répond que l'ensemble des registres d'État Civil sont disponibles en mairie.

Jean-Claude PROVOST demande depuis combien de temps la restauration des registres a été engagée.

Denis GUITTON indique que la restauration a commencé depuis 6 ou 7 ans et qu'un listing des ouvrages restaurés sera établi et communiqué lors d'une prochaine séance.

Jocelyne DE TOMASI souligne que les registres sont fréquemment consultés.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent ce dossier et le dispositif de financement, sollicitent l'inscription sur un programme subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'année 2011 et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3. INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS NON LOGES

Jocelyne DE TOMASI informe les membres du conseil municipal du montant de base de l'indemnité compensatrice de logement aux instituteurs non logés pour l'exercice 2011 proposé par les services de la Préfecture :

- * 208.05 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2011, soit 2 496.60 € par an pour un instituteur célibataire

Ce montant sera versé aux instituteurs concernés par le centre national de la fonction publique territoriale après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale et des conseils municipaux.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable au montant de l'indemnité ci-dessus et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4. FRANCHISE D'ASSURANCE POUR DEGATS DES EAUX

Jean-Claude PROVOST expose que, suite à un orage du 25/06/2009, la compagnie d'assurance a accepté de prendre en charge le dégât des eaux intervenu chez un administré (3 110.80 €), déduction faite de la franchise responsabilité.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent le règlement de la somme de 241.32 € correspondant à la franchise responsabilité civile restant à charge de la ville et autorisent le Maire à signer les documents afférents à ces dossiers.

5. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS - RATIOS

Denis GUITTON expose que les avancements de grade proposés pour l'année 2011 ont reçu un avis favorable de la Commission Paritaire du Centre de Gestion de l'Eure. Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

SUPPRESSION	CREATION	RATIO
1 poste d'agent de maîtrise	1 poste d'agent de maîtrise principal	100 %

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à la modification du tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6. BUDGET ASSAINISSEMENT – ECRITURES COMPTABLES

Jocelyne DE TOMASI présente les écritures comptables à affecter sur le budget d'assainissement pour l'exercice de 2011 :

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>					
DEPENSES			RECETTES		
023	Virement à l'investissement	- 33 501	002	Résultat reporté	- 33 501
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>					
DEPENSES			RECETTES		
			021	Virement de l'exploitation	- 33 501
			1068	Affectation du résultat	+ 33 501

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, votent l'adoption de ces écritures et autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7. JURES D'ASSISES

Denis GUITTON expose au Conseil Municipal que conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 et n° 80-1042 du 23 Décembre 1980, portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises et à l'arrêté du 22 mai 2002, les membres du Conseil Municipal doivent tirer au sort 6 personnes inscrites sur la liste électorale pour siéger au jury d'assises.

Il est donné 2 numéros, l'un pour la page de la liste électorale et l'autre pour le numéro de ligne. Il demande aux membres présents de bien vouloir procéder à ce tirage.

SONT DESIGNES :

- n° 1011 Nom : LEGOUT Laurence (ép. DEGROLARD)
- n° 434 Nom : DE CUSSY Jane Yvette Françoise
- n° 1532 Nom : TESSIER Monique Sylvine Louissette
- n° 125 Nom : BERTHOD Pierrina (ép. DUJARDIN)
- n° 604 Nom : FORNASIERO Nicole (ép. BOUYSSOU)
- n° 763 Nom : HATREL Stéphanie Lucienne Thérèse

Comme jurés d'assises pour l'année 2011.

8. QUESTIONS DIVERSES

↳ REMERCIEMENTS

- Remerciements de la famille LECHARDEUR suite au décès de Michel LECHARDEUR
- Remerciements de la famille THUNE suite au décès de Jacques THUNE, ancien maire-adjoint
- Remerciements des associations :
 - pour le versement des subventions attribuées pour l'année 2011 :
 - UNC-AFN de Rugles
 - UCR
 - Alcool Assistance
 - Le Souvenir Français
 - Pour le prêt de matériel :
 - COS de la Mairie à l'occasion de la brocante du 08 mai
 - Établissement Français du Sang à l'occasion de la collecte du 13 avril qui a accueilli 47 donateurs

↳ TOUR DE TABLE

Thérèse CORBIN rappelle la demande d'installation d'un container supplémentaire au cimetière (près du point d'eau). Elle fait part également des compliments des usagers qui apprécient la réhabilitation du centre ville.

Henry LESOUT rappelle que le ramassage des ordures ménagères s'effectue très tôt le matin et qu'il convient par conséquent de sortir les poubelles sur les trottoirs la veille au soir.

Denis GUITTON indique qu'un rappel sera effectué dans la presse sur cette nécessité.

Alain LEPAPE informe que le collège de Rugles s'est engagé dans une démarche de développement durable.

Jean-Claude PROVOST signale que les eaux domestiques sont désormais traitées dans la nouvelle station d'épuration. Par ailleurs, il ajoute que la journée « Rugles, ville propre » sera renouvelée en septembre.

Claude BOUTELET donne connaissance du programme des festivités organisées dans le cadre de la Fête de la Musique et de la Fête de Rugles.

Gérard TOURNEUX fait part de l'audition des élèves de l'école de musique qui aura lieu vendredi 17 juin à 20h30.

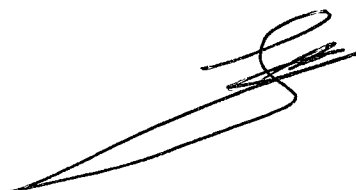
Alain BARTHE indique qu'une seule rugloise a assisté à la visite qu'il a organisé lors de la journée découverte du canton et qu'aucun membre du conseil municipal ou des membres de l'association souhaitant réaliser un ouvrage sur Rugles n'était présent.

Jean-Jacques MONTHULE fait observer que le jour n'était peut être pas bien choisi.

Alain BARTHE demande si une réponse sera apportée à la demande de Melle DUC.

Denis GUITTON répond que cette personne est présente dans le public et qu'il répondra aux questions du public après la clôture de la séance des délibérations du conseil municipal.

La séance est levée à 21H15.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.